



Rachat sans divorce avec son amante

Par **annie**, le **04/12/2010** à **13:28**

Bonjour,

Etant séparé de fait depuis deux ans et demie et ayant quitter le domicile conjugal avec mes enfants notre maison a été mis en vente et l'acte de vente définitif aura lieu dans quelques semaines mon mari a une vie parrallèle avec une autre femme avec qui il projette d'acheter un nouveau bien immobilier mais lui ne souhaite pas divorcer.

A-t-il le droit d'acheter un bien avec son amante n'étant pas divorcée

Merci d'avance pour vos réponses

Bonne journée

Par **mimi493**, le **04/12/2010** à **14:22**

Il a le droit d'acheter, mais les conséquences dépendent du régime matrimonial

Par **amajuris**, le **04/12/2010** à **16:23**

bjr,

si vous êtes mariés sans contrat et non divorcés, le nouveau bien appartiendra à la communauté. je pense que le notaire en informera votre mari à moins que cet achat soit fait exclusivement au nom de la maîtresse de votre mari.

si vous êtes séparés depuis plus de 2 ans vous pouvez demander le divorce.

cdt

Par **mimi493**, le **04/12/2010** à **20:28**

Mais s'il est au nom de la nouvelle compagne de votre mari et payé avec l'argent de la communauté, il faudra demander des comptes